

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20220929-015****du 29 septembre 2022****n°015****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS (27) :** Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON

**POUVOIRS (9) :** Yasin ERGÜL donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN  
Jeannie MARECOT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI  
Hubert PREHER donne pouvoir à Jacques MELQUIOND  
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Laurence RABUSSIER  
Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Jean-Michel MEUNIER  
Isabelle DUCHET donne pouvoir à Maryse LAVRARD  
Elsa FARHAT donne pouvoir à Michel FRESNEAU  
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Patrice CANTINOLLE  
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Jean-Claude BAUDRY

**EXCUSES (3) :** Séverine BART, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL

**Nom du secrétaire de séance :** Manuel COSTA NOBRE

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN****OBJET : Attribution de subventions exceptionnelles à différentes associations sportives - exercice 2022**

*La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations et des actions spécifiques qui revêtent un intérêt local. Le calendrier prévoit le dépôt et une instruction des demandes au moment de la préparation du budget primitif.*

*Or, en cours d'année, certaines associations ont besoin d'un soutien exceptionnel lié à une situation ou un événement particulier.*

*Chaque dossier de demande fait alors l'objet d'une instruction spécifique par le service concerné et l'élu du secteur qui permet de faire les propositions d'attribution listées dans le tableau annexé.*

*L'association Cap'taine Némoto demande un soutien financier d'un montant de 2 000€ pour la remise en état de son compresseur. Pour rappel, l'association compte 77 licenciés. Elle participe tous les ans à la Fête du Sport et met en œuvre régulièrement des opérations de nettoyage de la Vienne.*

*L'association Châtellerault Boules lyonnaises organise un championnat de France et souhaite être accompagnée pour cet événement d'envergure. Elle sollicite une subvention d'un montant de 800€. Cette association compte 46 adhérents.*

*Dans le cadre de la montée en nationale 3 de l'équipe féminine du CSAD-C section Volleyball, le club sollicite une aide financière sous la forme d'une subvention exceptionnelle d'un*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**ACTE N° CM-20220929-015**

**du 29 septembre 2022**

**n°015**

**page 2/2**

montant de 5 000€. Il demande également un complément de 2 500 € pour la subvention de fonctionnement annuelle déjà accordée (4 800 € lors du conseil municipal du 27 janvier 2022). Le club compte 76 licenciés. Il participe à la Fête du Sport et organise tout au long de l'année des événements comme les finales nationales de beach volley jeunes 15 et M18 masculins féminins, une étape du championnat régional de beach volley sur herbe (2X2) ainsi que des animations durant l'été.

Il est proposé d'accorder uniquement une subvention spécifique d'un montant de 3 000 € pour accompagner la montée en Nationale 3 féminine du club.

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**VU** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** la délibération n°2 du conseil municipal du 27 janvier 2022 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2022, dont les crédits sont inscrits au compte 65748.

**CONSIDERANT** que les actions concernées sont d'intérêt local,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'accorder les subventions spécifiques demandées aux associations sportives suivantes :
  - Cap'taine Némé : 2 000€
  - Châtellerault Boules lyonnaises : 800€
  - CSAD-C Volley ball : 3 000€
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant

**Vote : Adopté à l'unanimité**

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 Pierre BARAUDON

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICOU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Feuille1

Code Fct	Code Gst	Fonction	Organisme	Objet	demande	Proposition 2022
024	5300	Aide aux associations sports	Cap'Taine Nemo	remise en état du compresseur mobile	2 000,00 €	2 000,00 €
024	5300	Aide aux associations sports	Boules lyonnaises	championnat de France	800,00 €	800,00 €
024	5300	Aide aux associations sports	CSAD-C section Volley ball	fonctionnement	2 500,00 €	0,00 €
024	5300	Aide aux associations sports	CSAD-C section Volley ball	montée en nationale	5 000,00 €	3 000,00 €
<b>Aide aux associations sports Résultat</b>					<b>10 300,00 €</b>	<b>5 800,00 €</b>